

LES COMPETITIONS PAR EQUIPES

Préambule

- Le départ

Lors des courses de relais, le premier départ est simultané par catégorie. Les départs des relayeurs suivants se font par passage d'un témoin (ce passage peut être un toucher de la main).

- La prise de carte

Chaque coureur est responsable de sa prise de carte. Le numéro de dossard du coureur doit y être porté, au verso et à l'aide d'un autocollant, par des caractères de couleur **noir** d'au moins 6 cm de hauteur.

- L'arrivée

L'arrivée du dernier relayeur se juge sur la ligne d'arrivée. Elle est validée par l'Arbitre, ou à défaut, par le délégué national.

Article 7 - Le Championnat de France de Relais de catégories

Article 7.1 - Constitutions des équipes

Les équipes de relais sont constituées de 2 ou 3 coureurs d'un même club suivant les catégories et sur des tranches de 10 ans à partir des H/D35 jusqu'à H/D65 et +

Article 7.2 - Catégories - Temps de course - Composition des équipes

Age au 31/12	Licences	Catégories	Nombre de relayeurs		Temps de course total (en minutes)	
			D	H	Dames	Hommes
11 à 12 ans	D12 - H12	D12/H12	2		40'	40'
13 à 16 ans	D14+D16 - H14+H16	D16/H16	2		60'	70'
17 à 20 ans	D18+D20 - H18+H20	D20/H20	2		70'	80'
21 à 34 ans	D21 - H21	D21/H21	3		120'	135'
35 à 44 ans	D35+D40 - H35+H40	D40/H40	3		105'	120'
45 à 54 ans	D45+D50 - H45+H50	D50/H50	3		90'	105'
55 à 64 ans	D55+D60 - H55+H60	D60/H60	2		60'	60'
65ans et +	D65 et + - H65 et +	D65/H65	2		60'	60'

Les niveaux de tramage correspondent à la catégorie la plus faible de regroupement

Les Dames peuvent concourir dans les catégories « Hommes » correspondant à leur âge

Chaque concurrent n'effectue qu'un seul parcours.

Les inscriptions doivent être faites dans les mêmes délais que pour les championnats individuels. Aucun changement n'est accepté dans la composition des équipes une semaine avant la course. Seule la présentation d'un certificat médical ou d'une attestation de l'employeur permet un changement une heure avant la course

La composition des équipes et l'ordre des relayeurs doivent être obligatoirement respectés lors de la manifestation.

Article 7.3 - Horaires de départ

- Catégories H/D21-40 9h00
- Catégories H/D20-50 9h15
- Catégories H/D16-60-65 9h30
- Catégories H/D12 9h45

Article 7.4 - Les équipes Open de clubs

Départ après les relais de clubs

Panachages de catégories

Ces équipes composées de 3 coureurs, sont soumises aux mêmes contraintes d'inscription que les autres équipes. Tous les panachages de catégories sont autorisés. La seule obligation est de réaliser les circuits de la catégorie la plus faible. Exemple : si l'équipe inscrite est composée de H14 + H21 + D21, les 3 coureurs réaliseront obligatoirement un relais H14.

Modifications

Aucune modification dans les compositions des équipes ne sera prise en compte pour les équipes « Open ». Les clubs doivent malgré tout respecter l'article 46.1.

Article 7.5 - Equipes retardées

Un départ en masse des équipes en retard doit être prévu à une heure suffisamment tardive pour ne pas influencer sur les podiums.

Les équipes en course ont la possibilité, après l'arrivée des 3 premières équipes de chaque catégorie :

- de poursuivre le relais dans les conditions normales
- d'effectuer un départ en masse à l'initiative de l'Arbitre (dans ce cas, les équipes concernées sont classées après celles qui ont pris des relais réguliers, même si leur temps total de course est inférieur).

Les équipes, encore en course, seront arrêtées à 14 h et non-classées.



Article 8 - Le Championnat de France des Clubs

Article 8.1 - Les divisions

Le championnat de France des Clubs est destiné à récompenser l'équipe du club affilié à la FFCO dont les coureurs ont obtenu le meilleur résultat au cours d'une manifestation pédestre se déroulant sous la forme d'un relais et organisée à cet effet.

Le championnat de France des clubs se court en 4 divisions :

- la nationale 1 (N1) est composée des 30 premiers clubs. A partir de 2011, les clubs qualifiés et répondant également aux critères de labellisation
- la nationale 2 (N2) est composée des 40 équipes suivantes,
- la nationale 3 (N3) est composée des 50 équipes suivantes,
- la nationale 4 (N4) est composée de toutes les équipes restantes. Chaque club peut donc inscrire plusieurs équipes.

Un même club n'a droit qu'à une seule équipe en Nationale 1, en Nationale 2 et en Nationale 3. Par contre, il peut avoir plusieurs équipes en Nationale 4.

Article 8.2 - Répartition des Clubs dans les divisions

La répartition des clubs dans les différentes divisions se fait de la manière suivante :

Nationale 1

- Les meilleurs clubs du Championnat de France des Clubs de Nationale 1 restent en Nationale 1
- Les clubs de Nationale 1 situés après la 20^{ème} place (en tenant compte des équipes non classées, non partantes ou disqualifiées) descendent en Nationale 2.
- Les meilleurs clubs de Nationale 2 qui n'ont pas encore d'équipe en Nationale 1 montent en Nationale 1 (de façon à avoir 30 clubs en Nationale 1).

Nationale 2

- Les Clubs qui descendent de Nationale 1 en Nationale 2.
- Les clubs du championnat de France des Clubs de Nationale 2 qui ne montent pas en nationale 1 restent en Nationale 2.
- Les clubs de Nationale 2 situés après la 27^{ème} place (en tenant compte des équipes non classées, non partantes ou disqualifiées) descendent en Nationale 3.
- Les meilleurs clubs de Nationale 3 qui n'ont pas encore d'équipe en Nationale 2 montent en Nationale 2 (de façon à avoir 40 équipes en Nationale 2).

Nationale 3

- Les équipes qui descendent de Nationale 2 en Nationale 3.
- Les clubs du championnat de France des Clubs de Nationale 3 qui ne montent pas en Nationale 2 restent en Nationale 3.
- Les clubs de Nationale 3 situés après la 34^{ème} place (en tenant compte des équipes non classées, non partantes ou disqualifiées) descendent en Nationale 4.
- Les meilleurs clubs de Nationale 4 qui n'ont pas encore d'équipe en Nationale 3 montent en Nationale 3 (de façon à avoir 50 équipes en Nationale 3).

Nationale 4

- Toutes les équipes restantes.

Un club organisateur qui n'aligne pas d'équipe dans une division pour laquelle il était qualifié aura le droit de présenter une équipe dans cette division l'année suivante.

Une place est donc réservée d'office pour l'organisateur dans les montées de division inférieure (exemple en N1 : 10 montées possibles. Si le club organisateur fait partie de la N1 et à condition qu'il ne présente pas d'équipe, seules 9 équipes auront la possibilité de monter).

Une équipe de club qui ne participe pas au Championnat de France des Clubs dans la division pour laquelle elle était normalement qualifiée se retrouvera automatiquement, l'année suivante, dans la division inférieure.

En cas de désistement d'une équipe dans une des 4 divisions, aucun remplacement ne sera effectué. La division restera incomplète.

Article 8.3 - Composition des équipes

- Nationale 1 et Nationale 2 : **8 coureurs**

Tous les panachages d'âges et de sexe sont autorisés sous réserve que l'équipe comprenne :

- 1 jeune Homme (H14 à H18)
- 1 jeune Dame (D14 à D18)
- 1 H 35 et +
- 1 D 35 et +
- 1 Dame (D16 et +)
- 3 coureurs (H-D16 et +)

- Nationale 3 et Nationale 4 : **6 coureurs**

Tous les panachages d'âges et de sexe sont autorisés sous réserve que l'équipe comprenne :

- 1 jeune Homme ou une jeune Dame (H-D14 à H-D18)
- 1 Dame (D16 et +)
- 4 coureurs (H-D16 et +)

Un coureur ne peut faire partie que d'une seule équipe et ne peut courir qu'une seule fois. L'ordre des relayeurs et la composition des équipes doivent être respectés.

Le coureur surclassé peut concourir dans sa catégorie d'âge ou de licence

Article 8.4 - Ordre des parcours – Temps de course – Niveaux techniques

Nationale 1

Parcours	Temps de référence *	Niveaux techniques	
1	50 minutes	5	6
2	30 minutes	4	5
3	20 minutes **	3	4
4	50 minutes	5	6
5	30 minutes	4	5
6	20 minutes **	3	4
7	30 minutes	4	5
8	50 minutes	5	6

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Temps total moyen des 5 meilleures équipes : 280 minutes

* Il convient de veiller au respect du temps total des équipes. Le meilleur temps de chaque parcours est donc d'environ 15 % inférieur au temps de référence.

** Le temps de course individuel doit être basé sur les coureurs effectivement affectés par les clubs sur ces parcours (D16 et D35).

Nationale 2

Parcours	Temps de référence *	Niveaux techniques	
1	40 minutes	5	6
2	20 minutes **	3	4
3	30 minutes	4	5
4	40 minutes	5	6
5	30 minutes	4	5
6	20 minutes **	3	4
7	30 minutes	4	5
8	40 minutes	5	6

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Temps total moyen des 5 meilleures équipes : 250 minutes

Les circuits 30 minutes sont différents en N2 et N1

* Il convient de veiller au respect du temps total des équipes. Le meilleur temps de chaque parcours est donc d'environ 15 % inférieur au temps de référence.

** Le temps de course individuel doit être basé sur les coureurs effectivement affectés par les clubs sur ces parcours (D16 et D35).

Nationale 3

Parcours	Temps de référence *	Niveaux techniques	
1	30 minutes	4	5
2	40 minutes	5	6
3	20 minutes **	3	4
4	30 minutes	4	5
5	40 minutes	5	6
6	30 minutes	4	5

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Temps total moyen des 5 meilleures équipes: 190 minutes

Les parcours doivent être distincts de ceux de N1

* Il convient de veiller au respect du temps total des équipes. Le meilleur temps de chaque parcours est donc d'environ 15 % inférieur au temps de référence.

** Le temps de course individuel doit être basé sur les coureurs effectivement affectés par les clubs sur ces parcours (D16 et D35).



Nationale 4

Parcours	Temps de référence *	Niveaux techniques	
1	30 minutes	4	5
2	40 minutes	5	6
3	20 minutes **	3	4
4	20 minutes **	3	4
5	40 minutes	5	6
6	30 minutes	4	5

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Temps total moyen des 5 meilleures équipes: 180 minutes
Les parcours doivent être distincts de ceux de N1

* Il convient de veiller au respect du temps total des équipes. Le meilleur temps de chaque parcours est donc d'environ 15 % inférieur au temps de référence.

** Le temps de course individuel doit être basé sur les coureurs effectivement affectés par les clubs sur ces parcours (D16 et D35).

Article 8.5 - Horaires de départ

- Nationale 1 : ½ heure après le lever du soleil*
- Nationale 2 : 10 min après le départ de la Nationale 1
- Nationale 3 : 30 min après le départ de la Nationale 1
- Nationale 4 : 1h après le départ de la Nationale 1

*L'Arbitre juge, en fonction des conditions météorologiques, des possibilités de départ dans des conditions acceptables pour une pratique sans l'obligation d'utilisation d'un système éclairage.

Article 8.6 - Conditions d'inscription et de modifications des équipes

Les inscriptions des équipes (nombre d'équipes par division) doivent être faites dans les délais prévus. Cependant, la composition des équipes pourra être envoyée par la suite **et au plus tard 13 jours avant la course**.

Passé ce délai, aucun changement n'est accepté dans la composition de l'équipe. Ce délai est ramené à 1 heure avant le premier départ dans le cas d'une maladie ou blessure constatée par un médecin ou d'une attestation de l'employeur

Pour les membres des équipes de Nationale 1 et Nationale 2, il est obligatoire de porter au moins un haut de tenue de club identique.

Pour les membres des équipes de Nationale 3, il sera obligatoire de porter au moins un haut de tenue de club identique à partir de 2011.

Article 8.7 - Equipes retardées

Un départ en masse des équipes en retard doit être prévu à une heure suffisamment tardive pour ne pas influencer sur les podiums.

Les équipes en course ont la possibilité, après l'arrivée des 10 premières équipes de chaque division :

- de poursuivre le relais dans les conditions normales,
- d'effectuer un départ en masse à l'initiative de l'Arbitre (dans ce cas, les équipes concernées sont classées après celles qui ont pris des relais réguliers, même si leur temps total de course est inférieur).

Les équipes, encore en course, seront arrêtées à 14 heures et non-classées.

Un Trophée est remis au 1^{er} de chaque division.

Un Trophée pour chaque division est remis en jeu chaque année (il sera conservé par le club qui l'aura gagné 3 années de suite).

Article 8.8 - Trophée « Thierry Gueorgiou »

Un relais supplémentaire peut être organisé en même temps et sur les mêmes installations que les relais du championnat de France des clubs. Ce relais devra porter le nom de « trophée Thierry Gueorgiou ». Il doit respecter la formule suivante

Parcours	Temps moyens des 5 meilleurs	Niveaux techniques	
1	20 minutes	2	
2	30 minutes	3	4
3	20 minutes	2	
4	40 minutes	4	5

Les couleurs correspondent aux balises de la « méthode fédérale »

Tous les panachages d'âges et de sexe sont autorisés sous réserve que l'équipe ne comprenne que des concurrents de 10 ans et +